



Saisie penale suite a accident

Par **LEBARBEY**, le **17/02/2011** à **12:57**

Bonjour,

Mon concubin risque d'avoir une saisie suite à un grave accident de la route car il a des dommages et intérêts à verser aux victimes et il ne peut pas payer.

Il vit sous mon toit, je suis seule propriétaire de ma maison. Un huissier a t-il le droit de venir saisir les meubles à l'intérieur.

Comment cela se passe t-il?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

N. LEBARBEY

Par **amajuris**, le **17/02/2011** à **13:30**

bjr,

l'huissier muni d'un titre exécutoire ne peut saisir que les biens appartenant à votre concubin. il vous faut donc préparer vos factures afin de prouver la propriété de vos biens.

cdt

Par **LEBARBEY**, le **17/02/2011** à **18:54**

Merci de votre réponse.

Est ce que je dois prévoir aussi les factures de tous mes meubles, car j'ai des choses que j'ai

acheté il y a 20 ans et je n'ai plus de facture mais surement
des photos qui prouvent que ces meubles étaient à moi.